

Sommaire

Page	Covid-19 – Salaires dans le monde et pandémie	2
2	Crise – Un record de créations d'entreprises en 2020, mais...	3
	Inégalité – Vous avez dit crise ?	4
	Partage – Taxer les gagnants de la crise : même le FMI est pour !	5
	Dépenses publiques – « Chassez le naturel, il revient au galop »	7
	Idéologie – L'obsession de la baisse des dépenses publiques et sociales	8
	Dette publique – Enfin un débat de fond sur la dette publique ?	9
	Économie sociale et solidaire – L'UDES : un acteur patronal différent ?	10
	Compte rendu – Investir dans le soin et le lien	11
	Régulation du marché – Un climat des affaires défavorable à la croissance ?	13
	À lire – Le choix du chômage ; de Pompidou à Macron, enquête sur les racines de la violence économique	14

Page  Pour aller plus loin

16 **Fiches pédagogiques : comprendre la dette**

Édito

Les services publics : biens communs vitaux

« Nous sommes en guerre » déclarait le président de la République au début de la pandémie. Au-delà de la violence des mots, la formule était appropriée : plus d'un an plus tard, la bataille que le Gouvernement prétendait livrer contre le virus et sa propagation n'est pas gagnée faute de coordination et d'anticipation, alors qu'il a su poursuivre celle contre les services publics en orchestrant des attaques continues sans précédent. Ces politiques ont été menées tambour battant, au détriment de la population, sans que les citoyens, sidérés par une situation sanitaire inédite, ne réagissent à la hauteur des enjeux.

Le Gouvernement a poursuivi sans faiblir son entreprise de démolition et de privatisation de pans entiers des secteurs publics et semi-publics : santé, énergie, transports, culture ou même financement de l'économie...

En prévoyant par exemple d'ici 2024 la suppression de 10 % des emplois à la Banque de France, dont les moyens humains auront été divisés par deux en un peu plus de quinze ans, nos dirigeants se privent volontairement d'une expertise précieuse en termes de suivi de l'économie et de personnels compétents pour répondre aux sollicitations des usagers, en matière de surendettement notamment. Au même moment, tout en favorisant le développement des paiements électroniques lucratifs pour les banques

commerciales, nos dirigeants soustraient aux sociétés privées de transport de fonds l'entretien de la monnaie, sans même se soucier de coordonner sur le territoire l'accessibilité du cash pourtant indispensable aux plus fragiles. Fini donc le service public de proximité pour toutes et tous, vive le numérique et internet, place à un secteur privé affranchi de régulations gênantes, soumis à une rentabilité maximale et où les conditions d'emploi et de travail des salariés servent de variable d'ajustement ! Au lieu de concentrer leurs efforts à protéger la population contre l'épidémie, nos dirigeants ont délibérément profité de ce moment pour accélérer la destruction des biens communs que sont les services publics, pourtant vitaux, d'autant plus en période de crise, et dont le financement est tout à fait possible : un vrai choix de société.

Nous ne voulons pas d'un champ de ruines social et environnemental au sortir de la pandémie, après la « guerre » contre un virus mortel que nos dirigeants auront bien mal menée tout en s'attaquant assidûment à d'autres cibles.

Mais nous avons confiance en l'avenir car nous disposons de puissants outils de reconstruction : la force de notre CGT, de ses propositions et de ses militants.

Fabienne Rouchy,
membre de la CEC

Covid-19

Salaires dans le monde et pandémie

Quelle est l'influence de la pandémie que nous traversons sur le niveau des salaires ? L'Organisation mondiale du travail (OIT) vient de publier une étude pour tenter de répondre à cette question.

Des salaires qui stagnent avant la crise

En premier lieu, l'étude pointe le fait qu'avant cette crise sanitaire, les salaires, dans le monde, augmentaient de manière très faible : entre 2016 et 2019 cette augmentation a été de 1,6 % à 2,2 %. Cette évolution a été tirée vers le haut par l'augmentation des salaires en Chine. Si on l'exclut de l'étude, la fluctuation des salaires n'est plus que de 0,9 % à 1,6 %. Ces évolutions moyennes cachent de grandes disparités. L'étude précise : « *En Chine, les salaires réels ont fait plus que doubler entre 2008 et 2019. Au sein des économies avancées du G20, la croissance des salaires a connu l'augmentation la plus forte (22 %) en République de Corée, suivie par l'Allemagne (15 %). Inversement, les salaires réels ont baissé en Italie, au Japon et au Royaume-Uni.* »

La pandémie a eu un impact important sur les salaires. L'étude pointe deux types de phénomènes, qui peuvent paraître contradictoires :

- d'une part, il y a eu « *une pression à la baisse sur le niveau ou sur le taux de croissance des salaires moyens dans deux*

tiers des pays pour lesquels on dispose de données récentes » ;

- d'autre part, « *dans les autres pays, le salaire moyen a augmenté* ». L'étude attribue cela à l'évolution de la structure de l'emploi liée à la pandémie, « *reflétant les suppressions d'emploi conséquentes qui ont touché les travailleurs faiblement rémunérés* ». Cette hausse est donc artificielle. Elle précise : « *En temps de crise, le niveau du salaire moyen peut évoluer de manière significative simplement en raison de changements majeurs dans la composition de l'emploi, ce que l'on appelle "l'effet de composition". Au Brésil, au Canada, aux États-Unis, en France et en Italie, les salaires moyens ont visiblement augmenté en raison des suppressions d'emplois qui ont frappé essentiellement celles et ceux qui se situent au bas de l'échelle salariale.* »

Les femmes en première ligne des baisses de salaires

Le rapport souligne également qu'une fois de plus, ce sont les femmes qui paient le tribut le plus important, en relevant qu'elles sont touchées de « *manière disproportionnée* ». Il est indiqué que, sur les pays européens étudiés, en gelant l'effet des subventions salariales, « *la masse salariale totale aurait baissé de 6,5 % entre le premier et le deuxième trimestre 2020. En ce qui concerne les femmes, la masse salariale aurait baissé de 8,1 %, et de 5,4 % pour les hommes* ». L'explication

est liée à la réduction des heures travaillées, plus importantes pour les femmes (- 6,9 %) que pour les hommes (- 4,7 %).

L'étude conclut ce paragraphe sur ce constat : « *La crise a touché de manière disproportionnée les travailleurs faiblement rémunérés, en aggravant les inégalités salariales* », même si « *l'existence de subventions salariales temporaires [chômage partiel par exemple] a permis à de nombreux pays de compenser en partie la chute de la masse salariale et d'atténuer les effets de la crise sur les inégalités en matière de salaires* ».

La pandémie a donc clairement été facteur, dans le monde, d'augmentation des inégalités. D'un côté les vingt plus grandes fortunes mondiales ont augmenté de 62 %, de l'autre les salaires ont connu de fortes pressions à la baisse notamment pour les plus bas salaires.

L'OIT rappelle l'importance sur salaire minimum

Partant de ce constat, le document revient sur l'importance d'avoir un salaire minimum, et le rôle qu'il joue dans la réduction des inégalités. Le premier élément est que 90 % des 187 pays membres de l'OIT ont un système de salaire minimum, même si ces systèmes diffèrent énormément d'un pays à l'autre. Malgré ces dispositifs, l'OIT estime que « *327 millions de salariés sont payés à un niveau égal ou inférieur au taux horaire du salaire minimum applicable. Ce nombre représente 19 % de l'ensemble des salariés* ».

Pour que le système de salaire minimum puisse être efficace en matière de réduction des inégalités, il doit, d'après l'OIT, remplir trois critères :

- « l'étendue de la couverture légale et le respect de la loi » ;
- le niveau du salaire minimum,
- « la structure de la population active du pays, notamment du fait que les travailleurs peu rémunérés soient des travailleurs salariés ou des travailleurs indépendants, ainsi que des caractéristiques des bénéficiaires du salaire minimum, en particulier s'ils vivent dans des familles à bas revenu ».

Il convient par ailleurs de « procéder à des ajustements suffisam-

ment fréquents afin de maintenir le salaire minimum à un niveau approprié ».

L'étude conclut en insistant sur le fait que « quelle que soit la mesure des inégalités utilisée, dans pratiquement tous les pays analysés l'amélioration de la couverture juridique et la bonne application de la loi sur le salaire minimum ainsi qu'une augmentation de son niveau, allant par exemple jusqu'à deux tiers du salaire médian peuvent potentiellement réduire les inégalités en matière de revenu ». Elle insiste sur le fait que dans le monde d'après l'instauration de mécanismes de salaire minimum dans le cadre d'une « planification d'une nouvelle et une meilleure

“normalité” après la crise, l'existence de salaires minima adéquats – qu'ils soient obligatoires ou négociés – pourrait contribuer à assurer une plus grande justice sociale et une réduction des inégalités ». Elle rappelle sa déclaration de 2019, à l'occasion de son centenaire, sur l'avenir du travail, qui « appelle à adopter une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain ».

Accorder l'aumône d'une augmentation du Smic de moins de 1 % comme l'a fait le gouvernement pour 2021 tourne le dos à la reconnaissance d'un « salaire minimum adéquat », c'est-à-dire permettant de vivre, prôné par l'OIT et défendu ardemment par la CGT.

Jean-François Soury

Crise

Un record de créations d'entreprises en 2020, mais...

L'Insee a annoncé « Un nouveau record de créations d'entreprises malgré la crise sanitaire » (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5016913>).

Cette annonce peut surprendre. Car on a surtout entendu, l'an dernier et encore cette année, citer les cas – parfois bien réels – de patrons désespérés, contraints de fermer leur entreprise. D'où ce « malgré »... qui est peut-être de trop, comme on va le voir.

Mais regardons d'un peu plus près cette publication, au-delà du nombre global de 828 000 créations. Les secteurs qui ont le plus

contribué à la hausse sont les activités de transports et d'entreposage (+ 22 %), le commerce (+ 9 %) et les activités immobilières (+ 10 %).

Une hausse en trompe-l'œil

En fait, la hausse de 2020 est entièrement imputable à une nouvelle augmentation du nombre de microentrepreneurs : + 9 % par rapport à 2019. C'est là une tendance quasi continue depuis la création puis les réformes du statut d'autoentrepreneur. Et ces créations-là sont souvent des conséquences de la montée du chômage et de la précarité.

En effet, en l'absence de perspectives valables d'emploi, nombre

de chômeurs et de jeunes tentent de créer une microentreprise : petit commerce, activité « ubérisée » de livraison à domicile, soi-disant indépendante... On avait déjà constaté une forte montée du nombre d'entreprises créées par des chômeurs après 2008. **Ces entreprises n'ont pas été créées malgré la crise mais à cause d'elle.**

En revanche, les créations de « vraies entreprises » ont nettement fléchi l'an dernier : - 13 % pour les entreprises individuelles. On peut comprendre les hésitations pour « se lancer » et investir quand les risques d'échec sont très élevés. Comme toujours, on ne peut se borner à un chiffre, même accom-

pagné de détails sur son contenu, pour comprendre une réalité. Ici, il faut au moins tenir compte du nombre de disparitions d'entreprises et surtout... du bilan global

de l'emploi. Car une multiplication des entreprises ne signifie nullement une amélioration de l'emploi, surtout si on considère sa qualité (emplois stables et correctement

rémunérés, notamment). Et, pour ce qui est des entreprises créées en 2020, combien subsisteront fin 2021? Et dans cinq ans.

Alain Gély

Inégalité Vous avez dit crise ?

À l'heure où la misère augmente, où nombre de salariés voient leur salaire amputé, leurs conditions de vie se dégrader d'une façon rarement vue, du fait de la pandémie que nous traversons, le magazine *Forbes* vient de publier le palmarès 2021 des plus grandes fortunes du monde.

Le premier enseignement à retenir est que la Covid-19 n'a pas pénétré ce petit monde, puisque personne n'a vu sa fortune diminuer du fait de la crise sanitaire, bien au contraire. Les 20 plus grosses fortunes mondiales cumulent 1747,5 milliards de dollars de fortune (+ 62 % en un an). Vive la pandémie ! Les Français ne sont pas en reste. En 2020, ils étaient 39 pour un niveau de fortune cumulé de 277 milliards de dollars. En 2021 ce sont 42 Français qui appartiennent à ce cercle très fermé pour un montant total de 510 milliards de dollars, soit une moyenne de 12,14 milliards de dollars ou 639 000 années de Smic par personne. Le mot pandémie n'a pas le même sens pour tout le monde. L'on retrouve,

à l'exception d'Olivier Dassault (décédé), les habitués de ces classements. Le trio de tête reste inchangé : Arnault-Bettencourt Meyers-Pinault pour un total de 265,9 milliards de dollars en 2021 contre 151,9 milliards de dollars en 2020 (+ 114 milliards de dollars, soit 75 % d'augmentation).

Les plus riches s'enrichissent... Mais pas par leur activité

Dans une note commune, Oxfam et Attac expliquent cette hausse spectaculaire : « *Si la fortune des milliardaires a rebondi aussi vite dès la fin du mois d'avril 2020, ce n'est pas grâce à la main invisible du marché. Ce n'est pas non plus – pour la majorité d'entre eux – grâce aux performances économiques des entreprises dont ils détiennent des actions. C'est avant tout grâce à la politique monétaire généreuse de la Banque centrale européenne (BCE) qui a injecté des centaines de milliards d'euros sur les marchés financiers et a dopé son programme de rachats d'actions des entreprises afin d'éviter un effondrement boursier. Ce soutien massif et sans réelles contreparties permet de comprendre pourquoi l'immense majorité des milliardaires a vu sa fortune augmenter,*

quels que soient leurs secteurs d'activité. C'est aussi grâce à la stratégie du "quoi qu'il en coûte" d'Emmanuel Macron et aux aides massives accordées par l'État français aux entreprises du CAC 40 sans contrepartie sociale, fiscale ou environnementale. » Cette note précise que l'augmentation des richesses est aussi due aux stratégies fiscales employées pour échapper à l'impôt : « *Si les ultra-riches s'enrichissent autant malgré la crise, c'est encore parce qu'ils rivalisent d'imagination pour échapper à l'impôt. Ainsi, le récent scandale fiscal OpenLux révélait que parmi les 50 familles les plus riches de France, 37 ont une présence au Luxembourg et y détiennent 535 sociétés avec au moins 70 milliards d'euros d'actifs.* »

S'il fallait encore se persuader de la difficile situation de nos plus aisés, le numéro d'*Alternatives économiques* du 8 avril 2021 reprend la question de Lucas Chancel, économiste au Laboratoire sur les inégalités mondiales à l'École d'économie de Paris : « *Quel est le pays européen où les milliardaires sont les plus riches ?* » Cet économiste répond : « *La France, ce pays où les impôts sont beaucoup trop élevés*

et les freins à l'entreprise beaucoup trop forts, selon les médias détenus par ces mêmes milliardaires. » Il a réalisé un calcul, par nationalité, à partir du classement des 500 plus grandes fortunes mondiales de Bloomberg. Résultat : la France se classe première devant l'Allemagne, et le Royaume-Uni. Lucas Chancel indique même que « *les autres pays retenus – la Suède, l'Italie et l'Espagne – n'atteignent même pas la plus grosse fortune française, celle de Bernard Arnault* ». Alors que la crise sanitaire a plongé plus d'un million de personnes supplémentaires dans la pauvreté, et a vu la précarité et la peur du lendemain s'étendre, ce classement intègre 4 nouveaux

Français, qui ont un point commun : c'est grâce à la Covid-19, en profitant de la crise sanitaire, qu'ils intègrent ce classement. Le plus marquant est Stéphane Bancel. Il est le PDG des laboratoires Moderna. Alors que le monde entier manque de vaccins, que la France, à L'Organisation mondiale du commerce (OMC), a voté contre la levée des brevets pour produire les vaccins en masse, le PDG engrange les profits.

Il est temps de proposer un modèle alternatif

C'est cela qu'il est plus que temps de changer. D'un côté un étalage indécent de richesse, de l'autre un Gouvernement qui n'a même

pas voulu augmenter le Smic de 1 % en 2021, l'augmentation du chômage, de la précarité. S'il fallait une nouvelle preuve, cela montre aussi que ce sont les plus riches qui bénéficient le plus des mesures prises pour lutter contre la pandémie. Rien ne peut justifier ce deux poids deux mesures et certainement pas la théorie du « ruissellement » dont une fois de plus il est démontré que c'est une vue de l'esprit. Il est plus que temps de prendre les mesures qui s'imposent pour que ces ultras riches participent à l'effort général, pour lutter contre les inégalités. C'est indiscutable socialement, mais c'est aussi bon économiquement.

JFS

Partage

Taxer les gagnants de la crise : même le FMI est pour !

Tandis que la grande majorité des populations ont été ou seront durement touchées par la crise, certains ne s'en sortent pas si mal... Au contraire ! Peut-être devraient-ils partager les efforts...

Situation des ménages et des entreprises, ce que l'on sait

La crise sanitaire et son variant économique ont fait, et vont continuer à faire beaucoup de perdants. Les plus précaires (privés d'emploi, intérimaires,

personnes en fin de CDD non renouvelés, étudiants, bénéficiaires des minima sociaux) sont évidemment la première ligne oubliée, dont la situation va empirer du fait de la tentative de réforme de l'assurance chômage qui va aggraver la situation de millions de personnes. Le CDI résiste encore, mais les centaines de plans de licenciement annoncés vont renforcer le nombre des perdants. C'est une hécatombe sociale à laquelle on risque d'assister, sans que cela ne suscite pour l'heure de grands remous côté gouvernemental. De l'autre

côté du spectre, la situation est légèrement différente.

Du côté des ménages d'abord. On sait désormais après une étude du Conseil d'analyse économique¹ que l'épargne supplémentaire pendant le premier confinement a été fortement concentrée sur les plus aisés. On sait aussi via l'Insee que l'épargne supplémentaire a fait progresser les hauts patrimoines financiers².

Du côté des entreprises ensuite, la situation est complexe, mais quelques grands gagnants évidents émergent. L'économie

1. <https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae-focus049-cb.pdf>

2. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5232043?sommaire=5232077>

numérique, tirée par les Gafam, sort considérablement renforcée de la crise. La grande distribution marque le pas, tout comme les industries liées à l'électronique, tirées par l'intensification du télétravail. Enfin, fort logiquement, les industries pharmaceutiques peuvent s'attendre à des bénéfices importants³. Il ne s'agit que de tendances sectorielles, à nuancer au cas par cas. Cela étant dit, le fait est là : il y a bien des gagnants de cette crise.

Taxer les gagnants de la crise

Vient alors la légitime question : que faire de ces gains ? Le ministre de l'Économie va être confronté à une question délicate pour lui, qui explique qu'il faut faire des « efforts » face à cette crise. Celles et ceux qui ont gagné pendant la pandémie doivent-ils être exemptés ? Difficilement justifiable. Même le FMI dans une publication récente, reconnaît l'intérêt d'une fiscalité de crise. Son rapport indique : « *Les pays [...] peuvent envisager de prélever des contributions temporaires au recouvrement du Covid-19 en complément des taux les plus élevés de l'impôt sur le revenu des particuliers [...]. Alternativement, les impôts sur les bénéfices "excédentaires" en plus ou à la place de l'impôt ordinaire sur les sociétés peuvent assurer une contribution des entreprises qui prospèrent pen-*

dant la crise (comme certaines entreprises pharmaceutiques et hautement numérisées). »⁴

La chose est relativement aisée pour les ménages : il s'agit de réfléchir à une contribution de solidarité à la lutte contre la pandémie (il n'est pas nécessaire de reproduire l'ISF tel qu'il existait mais de réfléchir à l'outil le plus efficace pour se donner des marges de manœuvre budgétaires et réduire drastiquement les inégalités). Une taxe exceptionnelle de 5 % sur le patrimoine des 5 % les plus aisés rapporterait de l'ordre de 240 milliards d'euros – ce n'est pas une petite somme. Bruno Le Maire refuse cette mesure, craignant notamment qu'une mesure exceptionnelle devienne pérenne. Effectivement, cette stratégie a fonctionné à plein pour le capital : aides publiques massives, qui se pérennisent et deviennent le « nouveau normal » (comme le CICE transformé en exonérations pérennes de cotisations sociales)... On comprend pourquoi Bruno Le Maire craint que nous n'appliquions ses propres méthodes. C'est que l'on s'habituerait vite à un peu plus de justice fiscale.

Pour les entreprises, la chose est plus complexe : il faudrait déterminer quelles entreprises ont gagné et combien – ce n'est pas une mission impossible pour les hauts fonctionnaires de Bercy. Ce sont par ailleurs des groupes qui

pour beaucoup échappent structurellement à l'impôt. Il manque 15 milliards par an aux finances publiques d'impôt sur les sociétés du fait des pratiques d'évitement fiscal des multinationales. Et c'est par ce biais qu'on peut tordre le rapport de force :

- en attaquant le problème à la racine, c'est-à-dire les paradis fiscaux et les stratégies des multinationales. Le gouvernement Biden, en décidant de relever l'équivalent de l'impôt sur les sociétés à 28 % (soit un taux supérieur au nôtre), et de pousser à une véritable taxation des profits cachés dans les paradis fiscaux, ouvre une brèche dans l'argumentaire du gouvernement : avec de la volonté politique et des moyens, on peut s'attaquer au problème ;
- en attaquant aussi la question plus large de l'argent public versé aux entreprises, et en intégrant clairement la conditionnalité des aides dans la discussion.

Le gouvernement se retrouve bien seul à défendre sa politique de baisse d'impôts, quand c'est exactement l'inverse qu'il faudrait faire. Son discours ne sera bientôt plus audible que par une poignée d'éditorialistes ; pour nous, sur les questions fiscales avec pour horizon un plan de rupture, le champ revendicatif s'ouvre.

Mathieu Cocq

3. Pour en finir avec la logique marchande de la santé : <https://analyses-propositions.cgt.fr/index.php/un-pole-public-de-sante-en-reponse-aux-besoins-sanitaires-et-sociaux-de-la-population>

4. <https://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2021/03/29/fiscal-monitor-april-2021>

Dépenses publiques

« Chassez le naturel, il revient au galop »

Le gouvernement a présenté ses prévisions sur six ans pour les finances publiques. Au programme: une cure d'austérité contre-productive...

Chaque année au mois d'avril, les membres de l'Union européenne doivent présenter à la Commission européenne un document présentant les prévisions sur l'avenir des finances publiques à moyen-court terme, c'est-à-dire à un horizon de six ans dans le cas présent. En avril 2020, le contexte était trop incertain, le programme de stabilité ne portait donc que sur 2020. Le nouveau programme présenté par Bercy ce 14 avril s'en trouve donc d'autant plus important.

La réduction programmée des dépenses publiques

Ce programme de stabilité⁵ prévoit un retour sous le seuil des 3 % de déficit dès 2027, 2,8 % exactement. Il s'agirait là d'une véritable « prouesse » puisqu'à politique inchangée, le déficit public pour 2027 serait à 4,4 % du PIB. L'écart, donc l'économie prévue, est par conséquent de près de 50 milliards d'euros par an. Pour arriver à cela, le gouvernement prévoit de réduire les dépenses publiques à 53,6 % du PIB en 2027 alors qu'elles s'élevaient à 56 % en 2018. Dans le même temps, les recettes publiques baisseraient à 50,8 %

du PIB dès 2025 alors qu'elles représentaient 53,8 % du PIB en 2018. Les cadeaux aux grandes entreprises (baisse de l'impôt des sociétés et des impôts de production) y sont pour une large part. De plus cela acte le renoncement de la France de faire payer la crise aux plus riches en taxant notamment la fortune qui s'est accumulée durant la crise.

Au même moment, LREM et LR s'associent pour institutionnaliser l'austérité. En effet, une proposition de loi visant à plafonner les dépenses publiques est en préparation. Bruno Le Maire parle même de constitutionnaliser cette règle.

Il s'agit là d'une dérive très grave, qui vise à sortir du débat public la question budgétaire en prenant l'austérité comme « règle d'or ».

Les moyens pour y parvenir

Le programme de stabilité reste toujours assez flou sur les moyens et les réformes à venir. Toutefois, on peut noter qu'il remet sur la table la question de la réforme des retraites et indique que « *la date de reprise de la concertation avec les partenaires sociaux sur le sujet général des retraites dépendra de l'évolution de la situation sanitaire et économique* ». Le Gouvernement avait pourtant passé des mois à nous dire qu'il ne s'agissait pas d'une réforme budgétaire.

Au-delà, la manière de parvenir à de telles économies est assez

simple sur le papier: réduction du nombre de fonctionnaires, maintien du gel du point d'indice, moindres revalorisations des retraites et des minima sociaux... Voici l'avenir que nous prévoit leGgouvernement.

L'inefficacité économique de l'austérité

Si les économies sont simples sur le papier, leurs conséquences sociales et économiques sont bien plus dramatiques. Appliquer une politique d'austérité⁶ juste après une crise comme celle que nous vivons est la meilleure option pour plomber la potentielle dynamique de relance de l'économie. Cela serait totalement contreproductif puisque l'effet délétère sur l'économie viendrait finalement augmenter le chômage et donc les dépenses publiques et baisser les recettes publiques puisque ces dernières dépendent fortement de l'activité économique.

De plus, la baisse du PIB engendrée par l'austérité viendrait augmenter le ratio de dette/PIB alors même que le gouvernement tient absolument à stabiliser ce ratio. C'est exactement ce qu'il s'est passé en Grèce. Tout le monde semble l'avoir compris et en tire les leçons. Tout le monde sauf nous, même le FMI exhorte les pays de la zone euro d'augmenter la dépense publique pour relancer l'économie, à la manière de ce que font les États-Unis.

5. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/1976c42a-e398-44fa-afae-dabeefd8b71b/files/74a7f4e0-57e3-48f5-acad-67b87c06e3b1>

6. Sur l'austérité, voir: Fiche Dette 9: Qu'est-ce qu'une politique d'austérité?

Ce programme de stabilité correspond donc à la feuille de route d'Emmanuel Macron s'il devait réaliser un nouveau mandat. Toujours

enfermé dans son idéologie néolibérale, il continuera de nier la nécessité de s'appuyer sur la puissance publique pour relancer l'éco-

nomie, notre industrie et améliorer la qualité de nos services publics. C'est dire l'urgence d'une rupture.

Victorien Pâté

Idéologie

L'obsession de la baisse des dépenses publiques et sociales

Depuis plusieurs semaines, une petite musique se fait entendre avec insistance selon laquelle il y aurait urgence à « maîtriser les dépenses publiques ».

Ce discours est particulièrement prégnant depuis la publication du rapport Arthuis commandé par Bercy, pour lequel la croissance de l'endettement public serait préoccupante (alors que les charges d'intérêt de l'État ont rarement été aussi basses, et que la Sécurité sociale gagne de l'argent en s'endettant à des taux d'intérêt négatifs). Et il serait inenvisageable d'augmenter les prélèvements obligatoires.

Dès lors, « la priorité devrait aller à la maîtrise des dépenses, de faire en sorte qu'elles croissent moins vite que nos recettes ». Cette maîtrise des dépenses « devrait s'inscrire dans la durée », ce qui passerait par une priorité : « créer une norme pluriannuelle de dépense et en faire une nouvelle boussole de nos finances publiques ». Cette norme de dépense devrait être fixée en début de mandature du président

de la République, tout en garantissant un plancher de dépenses d'investissement, « les dépenses d'avenir ».

Cette orientation se retrouve dans d'autres rapports officiels, comme « la note d'étape sur les finances sociales post-Covid » que vient de publier le Haut-Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS). Ce dernier se prononce pour un « pilotage par les soldes », c'est-à-dire un pilotage pluriannuel de l'équilibre financier de la Sécurité sociale, avec également un objectif d'équilibre financier sur cinq ans, proposition dont on retrouve l'écho dans une proposition de loi rédigée par la majorité LR du Sénat qui préconise « une règle d'or » d'équilibre des finances sociales.

Des poncifs libéraux

Ces propositions reposent sur les poncifs libéraux qu'on entend depuis des années, comme l'idée qu'on « reporterait la dette sur les générations futures », qu'on mettrait à la charge de ces derniers des charges de fonctionnement, alors qu'une partie essentielle des

dépenses publiques (et notamment celles de la Sécurité sociale) sont des dépenses de transfert entre ménages comme les dépenses de santé ou le paiement des retraites, ou encore les dépenses liées à la pauvreté (sans oublier la perte d'autonomie), et qui sont financées pour l'essentiel par le salaire socialisé – comme si payer les retraites ou payer correctement les enseignants n'était pas une « dépense d'avenir ».

Cette politique consiste à considérer qu'il faudrait limiter les dépenses publiques et sociales à un niveau compatible avec la croissance économique (aussi faible cette dernière soit elle), et avec l'objectif de baisse des prélèvements obligatoires en particulier au profit des entreprises.

Comme le montre très bien l'actuel président du COR Pierre-Louis Bras (par ailleurs ancien directeur de la Sécurité sociale il y a une vingtaine d'années) dans une récente note de Terranova⁷, c'est précisément cette politique qui a abouti à la situation actuelle du système de santé, en limitant la croissance de l'Ondam (les dépenses de l'assu-

7. « Comment le Covid transforme le débat sur les dépenses de santé », 25 mars 2021

rance-maladie) à la croissance du PIB, alors qu'il aurait fallu mettre au premier plan la réponse aux besoins sanitaires. Il en a résulté notamment une diminution de la rémunération des personnels de l'hôpital public, et un effondrement de la capacité d'investissement des hôpitaux publics (passés en une dizaine d'années de 11 % à 5 % de leurs recettes), et un endettement massif qu'on a en

partie transféré en août dernier à la Cades. Tout ceci n'étant évidemment pas sans rapports avec les difficultés à faire face à la crise, notamment le manque criant de lits en réanimation.

La leçon à tirer de la crise, ce n'est pas de maîtriser les dépenses dans la durée pour les adapter au PIB, c'est de partir des besoins sociaux pour arrêter les dépenses socialisées nécessaires.

Mais ce n'est pas ce qu'a fait le Gouvernement, qui prévoit de limiter à 0,7 % par an en moyenne la croissance des dépenses publiques sur la période 2021-2027 dans le programme de stabilité qu'il vient d'adresser à Bruxelles, ce qui aboutirait selon ses projections à faire baisser leur part dans le PIB de 1,9 % en 2027 par rapport à leur niveau d'avant-crise (2019).

Pierre-Yves Chanu

Dettes publiques

Enfin un débat de fond sur la dette publique ?

Une fois encore, la dette publique est prise pour cible. Les bonnes questions seront-elles enfin posées ? Devinez...

Le tir de barrage de Bercy et de ses relais était prévisible quand on a vu que, coup sur coup, le sénateur Arthuis et la Cour des comptes de M. Moscovici allaient s'exprimer, à l'invitation de M. Castex, sur la dette publique. On aurait pu, si on en avait le temps et le goût, en rédiger le résumé. Merci au journal *L'Opinion* du 31 mars de faire ce travail en s'abritant derrière... l'opinion des sondés dont on pouvait, là aussi, prévoir aisément le résultat (il faudrait, selon les organisateurs, réduire la dette en diminuant les dépenses publiques mais sans augmenter les impôts)! D'ailleurs, il a été diligent pour ça. Ah, mais pardon, il y a du nouveau. Cette double commande gouvernementale organise un débat contradictoire. Incroyable!

Un débat, mais pour s'interroger sur quoi ?

Pour savoir à quoi sert la dette ? Pour savoir qui en sont les détenteurs et ce qu'ils font de cette épargne ? Pour se demander s'il faut se placer, plus encore, sous la surveillance des opérateurs sur les marchés financiers internationaux et de leurs « agences de notation » ? Pour savoir si on peut assimiler la dette publique à la dette d'un ménage dirigée par un « bon père de famille » ? Pour déterminer quels financements publics il faudrait développer pour remettre à niveau les équipements publics et respecter les engagements environnementaux ? Pour savoir s'il faut rembourser vite, annuler, au moins en partie, ou « faire rouler » durablement la dette ? Envisager des impôts sur les gros revenus, les patrimoines importants et les activités spéculatives ? Pour discuter de l'opportunité de s'endetter un peu plus

quand les taux d'intérêt sont nuls, voire négatifs ?

Mais non, voyons, ce sont là des discussions de peu d'intérêt (sans jeu de mots). Elles sont incompréhensibles pour les citoyens. Il faut laisser les experts en discuter entre eux, en s'assurant d'abord qu'on n'a invité que ceux qui sont d'accord avec la puissance invitante.

Trêve de suspense

Quel est donc le débat fondamental, organisé par la publication du rapport Arthuis (sénateur connu comme maniaque de la réduction de l'endettement public), et par la fusée à plusieurs étages de la Cour des comptes, avec trois rapports en mars, avril et juin (qui diront la même chose sur le fond et les fonds) ? Ce débat décisif c'est : la Cour des comptes est-elle compétente, la seule vraiment compétente pour se prononcer ? Ou faudrait-il une nouvelle instance, une énième autorité « indé-

pendante » ? Arthuis propose une telle instance. Il n'a même pas réussi à intéresser la majorité macronienne au Parlement.

Devinez quelle est, quelle sera la réponse de la Cour.

Ou: l'art et manière de susciter un débat assez peu intéressant pour

occulter et fuir les débats de fond tout en martelant une pensée unique autant qu'erronée.

AG

Économie sociale et solidaire L'UDES: un acteur patronal différent ?

Un article de ce mois-ci de Simon Cottin-Marx et Matthieu Hély revient sur un acteur patronal assez méconnu: l'UDES.

Les auteurs nous proposent dans une première partie un retour sur la genèse de l'organisation. Cette histoire a déjà été explicitée ailleurs⁸, mais elle a le mérite ici de souligner les rapports de force entre organisations d'employeurs au sein de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, l'USGERES qui devient un syndicat employeur en 2001 suite à l'évolution de ses statuts, n'était au départ pas la seule à prétendre représenter les organisations employeuses de l'ESS. l'Unifed (Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social) mais aussi le GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances) occupaient également cet espace au début des années 2000.

Une réelle stratégie pour investir le champ des relations professionnelles est alors mise en place dans l'investissement des

élections prud'homales, à travers une stratégie d'alliance avec les autres syndicats employeurs de ce secteur. Après une première élection à 11,29 % en 2002, puis une seconde en 2008 à près de 19 % des suffrages, les organisations employeuses de l'ESS s'installent dans le champ de la représentation patronale. L'arrivée de François Hollande va être un nouveau tournant dans la volonté de reconnaissance de la représentativité de l'UDES. En effet, la loi Hamon de 2014 va instaurer un nouveau niveau « multiprofessionnel » (qui crée d'ailleurs de réelles ambiguïtés juridiques) notamment pour l'économie sociale et solidaire. En 2017, la représentativité « multiprofessionnelle » va ainsi être reconnue à l'UDES, cependant comme le disent les auteurs « *la reconnaissance de l'UDES comme représentatif au niveau "multiprofessionnel" apparaît aux yeux des membres de cette organisation autant comme une victoire que comme une impasse* »⁹. En effet cette reconnaissance permet certes de consacrer la volonté de représentativité de l'organisation, mais dans le même temps cela la can-

tonne à garder un rôle secondaire, et à être seulement consultée lors des négociations interprofessionnelles, ne pouvant pas négocier.

Un syndicat employeur... pas si différent des autres

Comme nous l'évoquions dans une précédente note, l'action de l'UDES semble, depuis de nombreuses années, fortement orientée par l'aiguillon de sa représentativité. Dans cette perspective la volonté d'incarner un syndicat employeur différent et responsable semble se tarir. Les positionnements récents de l'UDES sur différentes lois fortement contestées par les organisations syndicales comme la loi travail ou la loi sur les retraites en est un exemple éclairant. Le rapprochement avorté en 2019 de l'UDES avec la CPME pour obtenir une représentativité interprofessionnelle pose également question sur ce que porte réellement cette organisation. Enfin, l'UDES refuse systématiquement depuis une dizaine d'années l'adhésion du GOEES (organisme employeur représentant 80 % des comités d'entreprise) en son sein. Ce refus semble clairement s'expliquer pour

8. Timothée Duverger, *L'économie sociale et solidaire, Une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Paris, Éditions Le Bord de l'Eau, 2016, pp. 352-369.

9. P. 9.

des raisons idéologiques, l'UDES ne souhaitant pas accueillir une organisation ayant systématiquement combattu les différentes lois de régression sociale des dernières années (comme nous le prouve son positionnement de refus clair à la dernière loi sur les retraites). Le refus de cette adhésion pose ainsi question sur la prétention de l'UDES à être un syndicat employeur différent portant une vision de la société alternative aux syndicats employeurs habituels

(Medef, CPME, UPA). Ce positionnement de plus en plus ambigu de l'UDES crée de plus des tensions en son sein, ce qui pourrait créer à terme une fragmentation de ses adhérents. De nouveaux acteurs patronaux, comme les entrepreneurs sociaux, pourraient lui ravir cette volonté d'être une alternative au Medef. Ce qui, là encore, n'est pas sans poser des questions sur l'alternative en question. Pour conclure, nous pouvons donc observer que l'UDES s'est forgée

avec le temps une position dominante dans la représentation des employeurs de l'économie sociale et solidaire, cette position a entraîné une reconnaissance de sa représentativité au niveau « multiprofessionnel » qui a été refusée à l'Unifed. Bien que l'UDES se soit créée dans la volonté d'être un acteur patronal différent et responsable, ses différents choix actuels semblent indiquer une normalisation de son positionnement.

Willy Gibard

Compte rendu Investir dans le soin et le lien

L'initiative confédérale annuelle du collectif Femmes mixité s'est tenue en visioconférence, le 1^{er} avril 2021 au matin, et a réuni plus de 80 participant-e-s, dont certain-e-s s'étaient réuni-e-s pour la suivre et y participer depuis une même salle de réunion.

Ce webinaire a été consacré au lancement de la campagne confédérale présentée en introduction par Sophie Binet, pilote du collectif confédéral Femmes-Mixité. Elle a souligné que cette nouvelle campagne présente un double enjeu pour l'égalité entre les femmes et les hommes :

- le confinement l'a montré, comme le bilan des mesures d'austérité mises en place après 2008, tout recul dans l'accompagnement des per-

sonnes en perte d'autonomie a un impact négatif d'abord sur les femmes sur qui repose le report de cet accompagnement. À l'inverse, garantir un accompagnement digne de ce nom aux enfants, personnes âgées et handicapé-e-s permet aux femmes d'accéder à des emplois à temps plein et d'avoir un véritable déroulé de carrière;

- ces secteurs sont occupés très majoritairement par des femmes. Y investir, renforcer les services publics, reconnaître les qualifications exercées et créer des emplois stables permet de revaloriser les métiers à prédominance féminine et de faire progresser l'égalité professionnelle.

Cette initiative co-construite avec l'ensemble des fédérations et les collectifs confédéraux concernés s'est décomposée en deux tables-

rondes, avec des interventions de militantes des secteurs concernés, d'universitaires et de la CSI.

Investir dans le secteur des soins et du lien

La première table-ronde intitulée « Investir dans le secteur des soins et du lien et renforcer les services publics », animée par **Delphine Colin** (Union fédérale des syndicats de l'État – UFSE) et collectif femmes-mixité et **Alexandra Meynard** (collectif Services publics et Politiques publiques) a permis de montrer l'enjeu d'investir massivement dans ce secteur, afin de couvrir tous les besoins sociaux, en termes d'accompagnement face à la perte d'autonomie, à la prise en charge de la petite enfance et aux situations de handicaps. L'expérience portée par la CSI autour de sa campagne « Investir dans l'économie des soins » a été présentée par

Tola Ositelu, conseillère égalité à la CSI, et nous servira de point d'appui pour notre campagne¹⁰. Puis la présentation générale de l'économiste **Emmanuelle Puissant** (université de Grenoble-Alpes) a mis en lumière les conséquences de la dégradation générale des emplois et des services rendus en matière de soins et de liens aux autres en France, renforcée par la crise sanitaire dans le milieu hospitalier, dans les Ehpad, ou dans l'aide à domicile. La volonté d'imposer une logique marchande dans tout ce secteur, la recherche d'une réduction systématique des coûts, l'appel au secteur privé (comme dans les Ehpad ou les crèches) conduisent à une dégradation de la qualité du travail et de la qualité des services rendus aux personnes en perte d'autonomie. Les interventions de responsables syndicaux et de salariées ont confirmé ce diagnostic: **Sophie David-Marrec** (collectif confédéral Petite enfance) a insisté sur la dégradation des conditions de travail des personnels en crèches dont « la couche est pleine », alors que les besoins d'accueil sont loin d'être couverts pour les familles (42 % des enfants étant toujours gardés par leur mère). **Fabienne Clamens** (pôle confédéral Santé-Protection sociale) a souligné les dangers de la création d'une « 5^e branche de la perte d'autonomie », dont le financement serait en dehors de la Sécurité sociale. Elle a au contraire défendu la création d'un grand service public de la perte d'autonomie, de la naissance à la mort, pris en charge par les cotisations sociales de Sécurité sociale et assurant une continuité de l'accompagnement

et du soin aux autres, avec un personnel reconnu. **Sylvie Pons** (Fédération de la santé et de l'action sociale) a, quant à elle, insisté sur la situation critique vécue depuis plusieurs décennies par le personnel soignant dont l'activité n'a cessé d'augmenter sans création d'emplois en contrepartie et avec la fermeture de plus de 100 000 lits en vingt ans. Elle a estimé à 310 000 le nombre d'emplois nécessaires à l'hôpital et à 200 000 dans les Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). **Delphine Moretti** (Fédération services publics) est revenue sur le secteur du travail social et de la situation de la protection de l'enfance, en évoquant la situation des assistantes familiales, chargées d'accueil les enfants placés, avec des niveaux de rémunération très diverses et inégaux, selon les départements. Enfin, **Guillaume Gobet** (délégué groupe de l'Ehpad Orpea) a dépeint la stratégie du capital de spéculation dans ce secteur, où les critères de rentabilité du privé conduisent à une maltraitance institutionnelle des personnels et des personnes en perte d'autonomie.

Revaloriser les métiers à prédominance féminine

La seconde table-ronde, animée par **Frédérique Bartlett** (pôle Égalité des droits) et **Ophélie Labelle** (Fédération santé et action sociale et collectif Femmes-Mixité), est intitulée: « **Revaloriser les métiers à prédominance féminine** ». Pendant la crise de la Covid-19, de nombreuses profes-

ont été en première ligne: ce sont les soignantes, infirmières (87 % de femmes) et aides-soignantes (91 % de femmes), mais aussi des aides à domicile (97 % de femmes), des agentes d'entretien (73 % de femmes), des caissières et des vendeuses (76 % de femmes), ce sont encore des enseignantes (71 % de femmes) ou des assistantes maternelles (99 % de femmes)... **Rachel Silvera** (université Paris-Nanterre) a démontré pourquoi ces métiers étaient structurellement dévalorisés et que cette dévalorisation est l'un des facteurs expliquant les 26 % d'écart salarial entre les femmes et les hommes. Pour revaloriser ces métiers, il faut exiger que la loi soit enfin appliquée, car elle prévoit l'égalité de salaire pour un travail égal, mais aussi pour un travail de valeur égale. De nombreux témoignages de salariées de ces secteurs et de responsables syndicales ont donné des points d'appui pour obtenir cette revalorisation: **Mireille Carrot** (collectif confédéral Aides à domicile) a évoqué l'éclatement des statuts et conventions collectives encadrant les aides à domicile, pour qui la déqualification, la pression sur le temps devient la norme. Le glissement vers un modèle d'efficacité centré sur l'arbitrage coûts/résultats fait disparaître la réponse aux besoins des usager·ère·s. **Marie Moulinier** (infirmière CHU Montpellier) a souligné la dégradation et la dévalorisation des métiers d'infirmières et d'aides-soignantes à l'hôpital, en rappelant que l'espérance de vie des infirmières était nettement inférieure à celle de l'ensemble des femmes. Elle a

10. https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/care_economy_fr.pdf

précisé que les résultats du Ségur de la Santé sont bien en deçà des attentes des personnels. **Cathy Duployer** (agente d'entretien en Ehpad) a insisté sur l'invisibilité du nettoyage en Ehpad et sur les exigences de plus en plus élevées, attendues du personnel, « faisant fonction » d'aide-soignante, sans aucune reconnaissance. **Malika Gaudel** (professeure des écoles) s'est centrée sur la dévalorisation des métiers de l'éducation, que ce soit du côté des professeures d'école dont les rémunérations sont peu élevées et les temps de travail pas reconnus, mais aussi des AESH (accompagnantes d'enfants en situation de handicap) qui travaillent à temps partiel, pour des rémunérations faibles, sans recon-

naissance de leurs qualifications et des Atsem (agent·es territorial·es spécialisé·es des écoles maternelles) dont la pénibilité n'est pas reconnue. **Sylvie Vachoux** (hôtesse de caisse en charge du secteur grande distribution à la Fédération commerce) a insisté, quant à elle, sur la non-reconnaissance de la pénibilité, la précarité, et les horaires atypiques des caissières. Alors qu'elles ont été très mobilisées pendant la crise et que la grande distribution a engrangé des profits énormes, les revalorisations proposées sont dérisoires. Enfin, **Benjamin Amar** (collectif confédéral Salaires) a démontré l'enjeu de la revalorisation des métiers à prédominance féminine dans la bataille CGT pour l'aug-

mentation des salaires, à commencer par une vraie revalorisation du Smic, qui bénéficierait largement aux femmes.

En conclusion, **Céline Verzeletti** (secrétaire confédérale) a montré les enjeux multiples de cette campagne qui permet à la fois de répondre à d'immenses besoins sociaux, tout en contribuant à réduire les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes. Il s'agit de renforcer l'État social, mis à mal depuis des décennies par des choix politiques contraires aux intérêts des citoyen·nes.

Vous pouvez réécouter ce webinaire : <https://www.youtube.com/watch?v=ljEwqg>

Rachel Silvera

Libéralisme économique

Un climat des affaires défavorable à la croissance ?

Une récente étude montre qu'attractivité économique ne rime pas avec croissance du PIB.

Depuis 2004, dans le cadre d'un projet dénommé « *Doing Business* », la Banque mondiale, l'un des principaux chantres internationaux, avec le FMI et l'OCDE, du libéralisme économique, s'intéresse aux réformes de la réglementation des entreprises qu'elle juge favorables aux affaires, mises en œuvre dans 190 pays, et produit des données et classements sur le sujet (cf.

<https://francais.doingbusiness.org/fr/doingbusiness>). Les thématiques étudiées concernent la création d'entreprise, la protection des droits des investisseurs minoritaires, le paiement des taxes et impôts...

Publié en 2020, le dernier classement établi par l'institution washingtonienne indique que la Nouvelle-Zélande est le pays où il est le plus « facile de faire des affaires », et ce devant Singapour et Hong-Kong. La France se classe en 32^e position, coincée entre la Chine et la Turquie. La Somalie ferme la marche.

Deux chercheurs de l'université de Dublin¹¹ ont décidé d'utiliser ces données de la Banque mondiale pour évaluer l'impact en termes de croissance d'un environnement réputé plus favorable aux entreprises. Leurs investigations les conduisent à conclure à l'absence d'effet... Au contraire, ils montrent que « *des améliorations dans la facilité de faire des affaires ont un impact temporairement négatif sur le PIB* ». Ce résultat vaut pour différentes spécifications économétriques, mesures du PIB, etc. Il est donc des plus « robustes ».

11. Karl Whelan, Tamanna Adhikari (2021), « Do Business-Friendly Reforms Boost GDP? », *CEPR Discussion Paper*, n° DP15879, March 1.

À lire

Le choix du chômage ; de Pompidou à Macron, enquête sur les racines de la violence économique

Benoît Collombat, Damien Cuvillier, Futuropolis, 2021
Préface de Ken Loach. 26 € pour le livre imprimé, 5 € pour le livre numérique.

Comment et pourquoi les hommes politiques ont « remis les clés » de l'organisation du monde à l'économie et à la finance. Ce basculement repose sur la victoire idéologique, à un moment donné, d'une pensée : le néolibéralisme, pour qui le rôle de l'État est avant tout de servir le marché. Quelles personnalités sont à l'origine de ces grands choix économiques ? Quel rôle a joué la construction européenne ?

Encore un livre de dénonciation des choix politiques qui ont conduit à la désindustrialisation, à l'accroissement des inégalités, à l'explosion du chômage et de la précarité ? Oui, et il ne serait pas de trop. Mais pas seulement. Encore un livre qui décortique les circuits monétaires et financiers, auquel on ne comprendrait rien ? Oui et non : il décrit effectivement, parfois avec précision, nombre de ces mécanismes. Mais il montre clairement que cette complexité, souvent exagérée à dessein, dissimule des choix politiques et sociaux qui conduisent notamment au chômage de masse. Celui-ci, décidément, n'est pas une

fatalité mais un rapport de force. Les auteurs de cette BD (de 269 planches) ont entrepris un travail considérable de recherche et ils ont conduit de nombreux entretiens, auprès d'économistes, de sociologues, de politiques et de leurs conseillers, de juristes, de philosophes... Ils mettent à la disposition des lecteurs une présentation circonstanciée de thèses souvent antagonistes. Une contribution très utile au « débat interdit » sur la finance, les politiques monétaires en général et sur l'euro en particulier.

Des personnages peu connus mais dont le rôle a été décisif sortent de l'ombre (Robert Marjolin, Tommaso Padoa-Schioppa, « force d'impulsion intellectuelle de l'euro »...) Leur carrière est édifiante. Les auteurs ne dissimulent pas leurs sympathies mais ils ne caricaturent pas la pensée de ceux auxquels ils s'opposent. Sauf quand ceux-ci se caricaturent eux-mêmes.

La genèse du néolibéralisme anglo-saxon, depuis les années trente jusqu'aux années soixante-dix, puis de l'ordolibéralisme outre-Rhin, fournit l'arrière-plan historique. Clairement mais, me semble-t-il, sans manichéisme. Un certain cynisme est démasqué mais les contradictions de ces idéologies sont aussi évoquées

ainsi que les hésitations, parfois, de leurs relais financiers et politiques (ces derniers parfois « plus royalistes que le roi » et plus libéraux que les banquiers !). Le contexte géopolitique explique aussi beaucoup de choix, au-delà des plus ou moins bonnes volontés affichées...

Les dessins qui accompagnent les exposés et les témoignages aident grandement à « faire passer » des raisonnements qui pourraient être parfois ardues. Beaucoup sont plaisants et certains sont même jubilatoires. Ce n'est pas le moindre mérite de cet ouvrage.

« Le choix du chômage » est une œuvre d'utilité, je dirai même de salubrité, publique. C'est le livre à lire pour les républicains sociaux, les syndicalistes et tout simplement les démocrates qui refusent le « TINA » (= Il n'y a pas d'alternative) et ses ravages.

Il aurait aussi pu être intitulé « Tout ce que voulez savoir sur la banque et la finance... » À destination de celles et ceux qui, à tort, se croient incapables d'y comprendre quelque chose. Mais aussi pour des enseignants et des économistes soucieux d'éducation populaire qui y trouveront des idées et un support pour leur activité.

AG

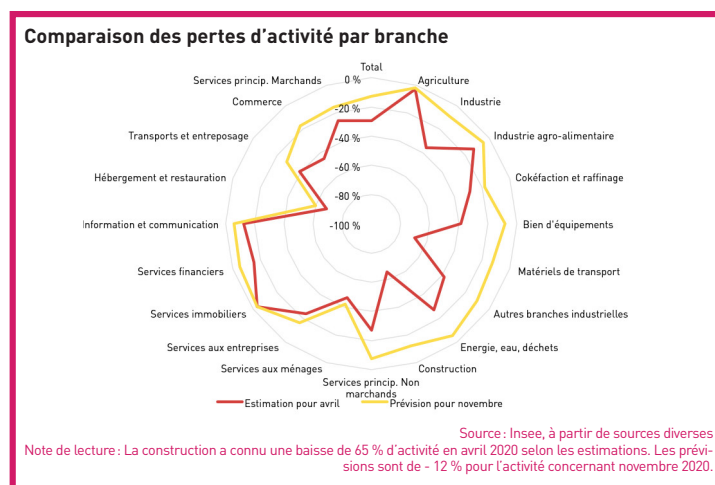
Indicateurs économique et sociaux de la CGT

Édition 2021

La dernière version du « baromètre éco CGT » est disponible sur le site cgt.fr. Riche de nouveaux indicateurs, mis à jour sur les indicateurs existants, le baromètre a vocation à épauler les militant·e·s dans la démarche revendicative avec des données économiques importantes et présentées le plus clairement possible : une page, un graphique, un commentaire. C'est un excellent outil pour « débiter » sur les questions économiques, chaque chapitre couvrant un enjeu revendicatif essentiel (emploi, salaire, sécurité sociale, coût du capital, environnement). Le Pôle éco est à disposition pour organiser des journées d'étude (dans les UD, FD, CR, là où nous serons appelé·e·s) autour de ce baromètre pour en faciliter l'appropriation et le déploiement. Il y a là sans doute un outil pour aller convaincre les salarié·e·s avec des chiffres clairs, nets et précis. En espérant qu'il soit utile, bonne lecture !

Baromètre économique - Éléments macroéconomiques

Crise du Covid : un impact très hétérogène



Un impact hétérogène

La crise sanitaire n'a pas eu le même impact sur l'activité selon les secteurs. Ainsi pour les secteurs qui fonctionnent essentiellement de manière dématérialisée comme les services financiers ou bien sont essentiels comme l'agriculture, l'énergie et l'eau, l'impact sur l'activité a été relativement limité. À l'inverse, certains secteurs ont connu une très forte baisse de l'activité. Le cas de l'hébergement-restauration est à ce titre le plus emblématique. Il est essentiel que cette diversité des situations se ressente et se traduise par un accompagnement ciblé et non par une pluie indifférenciée d'aides publiques.

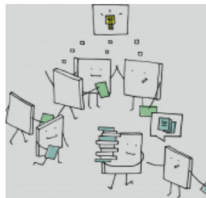
Un 2^e confinement moins strict

Pour tous les secteurs, le deuxième confinement a un impact moins fort que le premier. Outre l'effet d'apprentissage et l'adaptation de toutes et tous face à la pérennisation de cette situation extraordinaire, ce deuxième confinement a été marqué par la volonté de maintenir l'économie à flot « quoiqu'il en coûte ». Pour autant, au-delà de la puissance de ce deuxième choc pour l'économie, c'est la répétition des chocs avec si peu d'intervalle, et la durée de cette période de crise qui risque de créer beaucoup de dommages sur le plan économique et social.

Pour aller plus loin

Fiches pédagogiques : comprendre la dette publique

La dette publique va occuper à nouveau les esprits. La crise du COVID fait grimper l'endettement, et sera à n'en pas douter utilisée pour justifier de nouvelles coupes dans les dépenses et effectifs publics. Pour résister aux nouvelles pressions austéritaire, il faut savoir de quoi on parle. Comprendre, pour se défendre, et contre-attaquer.



Vous trouverez sur le site Analyses et propositions de la CGT un ensemble de fiches pédagogiques sur le thème de la dette :

1. C'est quoi la dette ? Éléments généraux
2. Comment se finance-t-on ?
3. Qui détient la dette ?
4. La dette est-elle soutenable ?
5. La dette est-elle un fardeau pour les générations futures ?
6. Les dépenses publiques sont-elles trop élevées en France ?
7. Pourquoi la dette augmente depuis quarante ans ?
8. D'où vient la « dette Covid » ?
9. Qu'est-ce qu'une politique d'austérité ?
10. Pourquoi certains États (l'Argentine et le Liban par exemple) font défaut sur leur dette ?
11. Quel est le rôle de la Banque centrale européenne ?
12. Dette publique / dette privée

Retrouvez l'ensemble des fiches à l'adresse suivante :
<https://analyses-propositions.cgt.fr/fiches-pedagogiques-comprendre-la-dette-publique>

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2018)
 - ensemble: 1871 €;
 - femmes: 1737 €;
 - hommes: 1972 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes**: 16,8 % en équivalent temps plein (F: 2118 €; H: 2547 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net**: 1230,61 € (8,11 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut**: 1554,58 € (10,25 € l'heure)
- > **Pension des retraites**: 1432 € en 2018 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- > **RSA « socle »**: 565,34 € pour une personne seule, 848,01 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement)

Emploi

- > **Emploi total**: 27 176 000 en 2019
 - > **Emploi salarié**: 23 876 000 en 2019
 - > **Emploi à temps partiel**: 4 906 000 en 2019
 - > **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)**: 2 495 000 en 2019
 - > **Sous-emploi salarié***: 1 455 000 en 2019
- *Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

- > **PIB**: 2 425,7 Mds € en 2019
- > **Consommation des ménages**: 1 253,2 Mds € en 2019
- > **Investissement des entreprises**: 310,4 Mds € en 2019
- > **Dividendes versés (par les SNF)**: 201,5 Mds € en 2019
- > **Budget de l'État**: 507,4 Mds en 2020 (LFI 2020 modifiée LFR 3) dont charge de la dette: 36,6 Mds €
- > **Recettes nettes de l'État**: 263,1 Mds € en 2020 (révisé) dont:
 - **impôt sur le revenu**: 72,7 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés**: 29,9 Mds €;
 - **TVA**: 111,3 Mds €.
- > **Exportations**: 428,1 Mds € en 2020
- > **Importations**: 493,3 Mds € en 2020
- > **Solde du commerce extérieur**: - 65,2 Mds €